

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES

DIRECTION DE LA DETTE
ET DE L'INVESTISSEMENT

CELLULE D'APPUI A LA MISE EN OEUVRE
DES PROJETS/PROGRAMMES (CAP)



RAPPORT DE L'ATELIER SUR LA MODALITE « EXECUTION NATIONALE » TENUE DU 20 AU 24 NOVEMBRE 2007 A SALY TERANGA



Sous l'égide de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes(CAP), un atelier de réflexion et d'échanges sur la modalité « Exécution Nationale » s'est tenu à l'hôtel « Saly Téranga » du 20 au 24 Novembre 2007.

PREMIERE JOURNEE

L'atelier a été ouvert par le mot de bienvenue de M. Bakary SIGNATE, Coordonnateur de la CAP, qui a salué les participants, leur a souhaité la bienvenue et les a remerciés pour leur engagement en vue de la réussite de la rencontre.

M. SIGNATE a rappelé l'histoire de la modalité NEX et a souligné que celle-ci est un progrès dans la mesure où elle responsabilise les pays bénéficiaires. Il a salué le rôle pionnier du PNUD dans la mise en œuvre du NEX.

Evoquant l'importance du regard rétrospectif, il a exhorté les participants à faire de cet atelier un cadre d'échanges et de capitalisation des expériences. M. SIGNATE a réaffirmé les bonnes dispositions de la CAP à entretenir une franche collaboration avec le PNUD et les Projets/Programmes en vue de l'atteinte des objectifs qui nous sont communs.

« Cherchons ce qui nous unit dans le chemin qui nous réunit » : la mise en œuvre du NEX a-t-il déclaré avant de souhaiter plein succès aux travaux de l'atelier.

A la suite de M. SIGNATE, Mme Ingrid CYIMANA, Représentant Résident Adjoint du PNUD, a, au nom de M. Bouri SANHOUDI, Représentant Résident, salué les participants et remercié la CAP d'avoir eu l'initiative d'organiser cet atelier dont le thème est, à son avis, fort intéressant pour tous ceux qui sont concernés par la vie des Projets/Programmes.

Elle a réaffirmé la pertinence de la modalité NEX et s'est réjouie de l'engagement du Gouvernement sénégalais pour sa mise en œuvre. Elle a rappelé les principes de base sur lesquels se sont fondées les Nations Unies pour le lancement de cette modalité, à savoir l'Appropriation, l'Alignement, l'Harmonisation, la Gestion axée sur les Résultats et la Responsabilité mutuelle des partenaires.

Elle a salué la création de la CAP dont elle espère qu'elle contribuera à l'augmentation du taux d'absorption des crédits sur ressources extérieures et à promouvoir l'utilisation transparente de celles-ci.



Selon elle, le recours aux procédures nationales doit entraîner le renforcement des capacités des pays bénéficiaires ; c'est pourquoi le PNUD, qui s'est approprié le principe de la capitalisation des bonnes expériences, applique désormais la Gestion axée sur les Résultats. Exprimant le souhait que la rencontre soit une occasion de partage et d'échanges notamment en ce qui concerne les outils de planification, elle a, enfin, remercié tous les participants et souhaité plein succès aux travaux.

A l'entame des travaux, M. SIGNATE a proposé un réaménagement de l'agenda qui prendrait en compte la disponibilité de certains participants. L'agenda remanié a été approuvé à l'unanimité.

La première communication, portant sur la présentation de la CAP, a été traitée par M. SIGNATE autour des points suivants : (i) contexte et éléments de justification de la mise en place de la CAP, (ii) structure organisationnelle, (iii) objectifs, (iv) résultats attendus et (v) stratégies d'interventions.

La deuxième communication faite par M. Mor FALL, Coordonnateur du PRECAREF, a porté sur la Transparence et Responsabilité financière : (i) la définition des concepts ; (ii) la responsabilité dans la gestion des Finances Publiques et (iii) l'Appui à la mise en œuvre de la transparence et de la Responsabilité dans la gestion des Finances Publiques au Sénégal illustré à travers l'exemple de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et de l'Union Européenne (UE).

M. Amady BA, Chef de la Division de la Planification Générale à la DPN (MEF), a présenté le Système National de Planification : (i) les instruments du Système National de Planification ; (ii) l'étude prospective ; (iii) le Plan National d'Aménagement du Territoire ; (iv) le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social et (v) les politiques sectorielles.

La quatrième communication, portant sur le thème Coopération et Programmation Financière, a été introduite par M. Ameth FAYE, Chargé de Programme à la DCEF (MEF). Après le rappel des modalités de coopération et du Système de Planification, M. FAYE a abordé les différentes étapes de la procédure de programmation et de budgétisation ; à savoir la sélection des projets, les conférences budgétaires et la programmation-budgétisation.

Il est revenu à M. Souleymane KA, Chef du Bureau du Financement Multilatéral à la DDI (MEF), de présenter la communication sur le suivi de l'exécution financière des investissements publics.

Après une introduction portant sur la loi de finances, M. KA a traité de la procédure normale d'exécution du budget, des étapes d'exécution des dépenses d'investissement publiques sur ressources internes. M. KA a ensuite abordé l'exécution des dépenses sur ressources extérieures.

Les communications ont été suivies par des échanges entre les participants sous forme de questions ou de contributions. Les intervenants ont globalement apprécié la mise en place de la CAP et souhaité qu'elle joue un rôle de facilitateur dans la vie des Projets/Programmes.

Le système de communication (bulletin CAP Info, bulletin de conjonctures, Site WEB et Logiciel TOMPRO) a attiré l'attention des participants qui ont souhaité que les Projets/Programmes soient associés.

La présentation de M. FALL sur la transparence et la responsabilité a été appréciée notamment pour sa valeur pédagogique.

S'agissant du Système National de Planification, les intervenants ont soulevé des questions portant sur l'articulation entre les planifications nationale, régionale et locale et se sont intéressés aux relations entre l'étude prospective Sénégal 2015, les OMD et le DSRP. La question de l'adoption du dixième plan a été également évoquée.

Par ailleurs, l'atelier a fait la distinction entre la Revue tripartite et le Comité de Pilotage et rappelé que ce sont les Directions Nationales des Ministères Techniques qui doivent constituer l'ancrage des Projets/Programmes au lieu des Cabinets Ministériels.

Quant à l'ordonnancement, il faut noter qu'il y a des ordonnateurs délégués autres que le Directeur de la Dette et de l'Investissement (DDI).

DEUXIEME JOURNEE

La deuxième journée a été réservée au PNUD.

La Représentante adjointe du PNUD a présenté une communication sur la réforme du Système des Nations Unies. Elle a rappelé le contexte de cette réforme, les défis à relever, les avancées significatives, les déterminants de la réforme et les contributions attendues. Le PNUD s'appuiera, dans le cadre de son intervention, autour des quatre axes que sont la pauvreté, la bonne gouvernance, la prévention des risques et le renforcement des capacités.



MM Cheikh Tidiane MBENGUE et Aimé AONON ont présenté une communication relative à la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) en retraçant le cycle de gestion des projets et programmes. Ils ont mis l'accent sur le nouveau manuel de procédures du PNUD, les différentes phases du cycle des projets et programmes ainsi que le suivi des projets et programmes dans le système ATLAS.

M. Cheikh Tidiane MBENGUE a ensuite présenté une communication sur l'Approche Harmonisée des Remises d'espèces aux partenaires d'exécution (HACT). Cette approche intéresse quatre (4) agences (PNUD, UNFPA, UNICEF et PAM) qui ont convenu, sur la base d'une démarche unifiée, de mettre en œuvre les procédures HACT en vue de favoriser une mise à disposition plus efficace des ressources. Cependant, il convient de signaler que le PAM n'a pas encore commencé à l'appliquer au Sénégal.

A sa suite, M. Justin SINGBO, Directeur des Opérations, du PNUD a présenté le SYSTEME ATLAS, un logiciel intégré de gestion utilisé par le PNUD, en mettant en exergue les différents modules ainsi que les avantages qu'offre cet outil de gestion.

Les participants ont salué l'esprit de la réforme du SNU qui devrait aboutir à une meilleure synergie dans l'action des différentes agences et entraîner une plus grande efficacité de l'aide au développement. Les débats ont fait ressortir l'espoir que suscite l'application de la Gestion Axée sur les Résultats.

Par ailleurs, quelques dispositions utiles et importantes ont été rappelées aux participants : (i) la transmission diligente des demandes de fonds, (ii) le respect de la périodicité trimestrielle de ces demandes, (iii) le règlement de toutes les dépenses avant le 15 décembre, (iv) la tenue des réunions de Comités de Pilotage avant le 31 décembre 2007 et l'envoi des documents y afférents aux membres de cette instance au moins une semaine avant.

TROISIEME JOURNEE

La modalité « Exécution Nationale » a été présentée par le Coordonnateur de la CAP et a porté sur sept (7) points : (i) la Déclaration de Paris ; (ii) la définition de l'Exécution Nationale ; (iii) des objectifs de l'Exécution Nationale ; (iii) des principes fondamentaux du NEX ; (iv) les responsabilités ; et enfin, (v) les obligations du NEX.

Le processus de formulation des documents de Projets/Programmes (DAP) a été présenté par Monsieur Arona DIA, Expert en Planification à la CAP. Il a introduit le thème en rappelant que les réformes tendent à assurer une meilleure programmation des dépenses publiques dans un contexte de Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La communication de M. DIA a été structurée autour de quatre (4) points : (i) le processus de formulation ; (ii) la structure du document ; (iii) le schéma de validation et (iv) les suggestions méthodologiques.

Monsieur Tidiane KOUNTA, Responsable administratif et financier de la CAP, a présenté une communication portant sur les phases de mise en place et de démarrage des Projets/Programmes sous Exécution Nationale. M. KOUNTA a traité des points suivants : (i) Actions de démarrage : (rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, gestion de la phase transitoire, contenu des activités de démarrage); (ii) Exécution financière des Projets/Programme (liste des pièces justificatives des dépenses encourues exigées). Il a présenté le nouveau format de rapport financier, le FACE (Formulaire d'Autorisation de Financement et de Confirmation des Dépenses).

Les intervenants ont insisté sur l'importance de la planification dans la vie des Projets/Programmes. Les participants ont apprécié le slogan de la CAP « Négliger sa planification c'est planifier sans négligence son échec ». Ils ont, également, souligné l'importance de la maîtrise, entre autres, des indicateurs et de leur processus d'élaboration.

Abordant les questions relatives au cadre logique et au cadre de résultats, l'atelier a recommandé de s'en tenir à l'essentiel dans l'utilisation des concepts (impact = objectif global ; effet = objectif spécifique et produit = extrant).

Dans le processus de formulation des Projets/Programmes, il convient de mentionner l'étape importante du Comité Local d'Evaluation des Projets (CLEP). Les discussions relatives à l'intervention de M. KOUNTA ont permis de repréciser les rôles et les responsabilités des uns et des autres, notamment dans l'élaboration des manuels de procédures, la conduite des audits, la coordination des évaluations finales, le recrutement du personnel, la validation des PTA, la transmission des demandes d'avance de fonds, de demandes de paiement direct et des divers rapports.

QUATRIEME JOURNEE

La quatrième journée a débuté par une communication de M. KOUNTA portant sur la mise à disposition des fonds qui se fait sous forme d'avance de fonds (circuit normal), de paiement direct (circuit exceptionnel) et de remboursement des dépenses même si cette modalité d'exécution financière est rarement utilisée.

Toutefois, un protocole d'accord peut être signé entre le Gouvernement et le partenaire pour exécuter des activités spécifiques.

La nécessité de respecter les délais d'introduction des demandes pour une mise à disposition diligente des fonds a été rappelée.

La question de la clôture des Projets/Programmes traitée par M. KOUNTA s'articule autour des points suivants : production du rapport final et réunion finale convoquée par le Gouvernement.

Les discussions ont tourné autour de la question du maintien du personnel minimum (Coordonnateur et du Responsable administratif et financier) pour deux à trois mois pour les besoins de l'audit.

A la suite de M. Kounta, M. Mame Atou FAYE, Expert en Suivi Evaluation Contrôle de la CAP, a présenté le cadre conceptuel de suivi des Projets/Programmes.

Les intervenants ont souhaité que le cadre de suivi évaluation de la CAP et celui du PNUD soient harmonisés. Les Projets et Programmes s'inspireront de ce cadre pour se doter d'un dispositif de Suivi Evaluation.

Enfin, M. Bakary SIGNATE a fait un exposé sur les rôles et responsabilités de la CAP dans la conduite des missions d'audits. Il a d'abord rappelé les différents acteurs impliqués pour ensuite définir leurs rôles et responsabilités.

Onze (11) points essentiels ont été partagés et retenus par l'atelier :

- Le MEF est membre des Comités de Résultats des Projets et Programmes ;
- Le Comité de Pilotage est un organe d'orientation et d'impulsion du projet ;
- Le Fournisseur principal et le Bénéficiaire principal doivent être mentionnés dans les arrangements de gestion du DAP ;

- L'Agence gouvernementale de coopération technique siège dans le Comité de résultats. Le terme de coopération est entendue ici dans le sens d'exécution ;
- Les fonctions de contrôle et de suivi sont prises en charge par le Comité de Pilotage ; ceci doit être reflété dans les arrangements de gestion ;
- Les différentes parties du cycle de projet ont été relatées de manière détaillée dans un tableau qui sera joint en annexe du présent rapport ;
- Dans le cadre de résultats qui a été présenté, les termes suivants méritent d'être explicités : (i) impact = objectif global ; (j) effet = objectif spécifique ; (k) produit = extrant ;
- Dans le DAP, la gestion des risques doit être traitée avant le Suivi-Evaluation ;
- Le PTA sera signé par le Ministère Technique, étant entendu que le CPAP (Programme Pays) est signé par le MEF. L'outil de suivi du PTA est un élément du PTA ;
- la présidence du Comité de Pilotage est assurée par le Ministère Technique, de préférence, par la Direction Nationale à laquelle est ancrée le Projet ou Programme ;
- les Rapports Combinés des Dépenses (CDR) trimestriels seront signés par l'Ordonnateur National Délégué tandis que les CDR annuels certifiés par les auditeurs.

CINQUIEME JOURNEE

Cette mi-journée a été consacrée à la lecture et à l'adoption du rapport final. L'atelier a été clôturé par M. Bakary SIGNATE qui a, encore une fois remercié les participants pour leur disponibilité et leur engagement sans faille pour la réussite des travaux.

Il a adressé une mention spéciale de félicitations à l'équipe du PNUD, avec à sa tête Mme la Représentante Adjointe, qui n'a ménagé ni ses efforts ni son temps pour l'atteinte des objectifs de l'atelier. Sur ce, il a déclaré clos l'atelier sur la modalité « Exécution Nationale »

Les rapporteurs



Moussa BA



Maguette FAYE

